

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pascal Quevillon	Maire	42 454	17 546	12 607	
Yannick Proulx	Conseiller	13 333	6 667		
Jérémy Bourque	Conseiller	13 333	6 667		
Steve Savard	Conseiller	13 333	6 667		
Philippe Aubin-Steben	Conseiller	13 333	6 667		
Cécile Desnoyers	Conseiller	13 333	6 667		
Karine Bouchard	Conseiller	13 333	6 667		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).